L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 26 AVRIL 1879.

LA CONVENTION.

Séance de vendredi, 25 avril.

La séance est ouverte à midi. M. Wilts est au fauteuil. Cent vingt cinq membres répondent à l'appel.

M. Allain, d'Iberville, fait la motion que le président soit autorisé à ajouter trois membres de la minorité à ceux qui représenteront cette minorité dans le comité de révision de la Constitution.—Adoptée.

Le président annonce la nomination des comités suivants:

Education Publique—MM. Clotherus, Sutherlin, Collins, Lassan, McGlotz, Perkins, Summers, Delize, Davenport, Marshall, Pontelieu, Blanchard.

Limitations—MM. Moore, Bell, Blanchard, Parham, Phelps, Henry, Steele, Beckham, Davenport, Mathews, Baker et Smith.

Manufactures—MM. Carey, Lagan, [Phelps, Mathews, Moreland, Stamps et Bonnin.

Relations Fédérales—MM. Blanchard, Webb, Caffery, Lott, Todd, Harvard, Kelly, Olivier, Parker, Warnoth, Grimes.

Exemptions de demeures et autres exemptions — MM. Stringfellow, Peckham, Harris, Jones, Thompson, Gaskins, Moreland, King, Humphreys, Mathews, Claiborne, Favrot.

Département législatif—MM. Herod, Chenault, McConnell, Kornbacher, Stamps, Elam, Russell, Gaskins, Elam, Stone, Millard, Lapsley, Babcock, Young.

Répartitions—MM. Robertson, Saffiot, Lambert, Blanchard, Kelly, Elam, Caffery, Kornbeck, Bulger, Goolsby, Stamps, Collier et Gibson.

Terres de l'Etat—MM. Sutherlin, Reid, Pender, Rankin, Kennedy, Stone, Elam, Dumas et Bonnin.

Droits civils et politiques—MM. W. J. Kelly, Augustin, Forman, Pickel, Martin, Washington, Reid, Walls, Calvin, Bradsby, Stagg, Hinch, Pinchback.

Le président dit que les autres comités étant encore plus importants que les précédents, il lui faut un peu plus de temps pour en considérer la composition.

A la demande de M. Forman, la pétition de M. Rivet, qui conteste le siège de M. Augustin, est renvoyée au comité.

La pétition de M. Tébault et celle de Nugent, qui contestent les sièges de MM. McConnell et Phelps, sont envoyées au même comité.

Une résolution de M. Moore, de St.-Landry, déclarant que les ordonnances et les résolutions devront être lues pour mémoire aux comités sans discussion, est déposée momentanément sur le bureau.

M. Herron présente une résolution fixant le nombre des membres du comité judiciaire à dix-neuf.—Adoptée.

M. Favrot, de West Baton Rouge, présente la résolution suivante:

L'auditeur des comptes est prié de transmettre à cette Convention:

1°—Un tableau exact des bons émis jusqu'au 17 mai 1875, par le bureau de liquidation, en vertu de la loi No. 3 approuvée le 24 juillet 1874 et connus sous le nom de "funding act" (loi de conversion);

2°—Un tableau exact des bons et des mandats de l'Etat reçus et cancellés dans la susdite période, et pour lesquels des sommes consolidées de l'Etat ont été données à l'empire de la loi No. 3 de 1874;

3°—Un tableau exact des bons émis en vertu de la loi No 11 approuvée le 17 mai 1875 et connus sous le nom de "supplemental funding act" (loi supplémentaire de conversion) jusqu'au moment où le bureau de liquidation est entré dans l'exercice de ses fonctions, sous le gouvernement Nicholls;

4°—Un tableau exact des bons et des mandats de l'Etat reçus et cancellés dans la susdite période et pour lesquels des bons consolidés ont été émis sous l'empire de la loi No 3 de 1874 et de la loi No 11 de 1875;

5°—Un tableau exact des preuves qu'a conservées le bureau de liquidation, depuis son organisation jusqu'à ce moment — tableau qui devra indiquer la nature, l'origine, des bons et des mandats primitifs, en échange de quoi ils ont été donnés;

6°—Un tableau exact du montant de la dette de l'Etat telle qu'elle a été convertie par le bureau de liquidation; des obligations que l'Etat n'a pas encore payées et qui sont susceptibles d'être converties en vertu de la loi No 3 de 1874 et de la loi No 11 de 1875;

7°—Un tableau exact des bons qu'a reçus le bureau de liquidation et qui, jusque ici, ont été convertis en vertu d'un décret judiciaire;

8°—Un tableau exact de bons quelconques émis par le bureau de liquidation en échange de ceux dont la validité était contestée en vertu de la clause 2 de la loi No 11 de 1874—lequel tableau devra indiquer, dans chacun des cas, l'autorité judiciaire en vertu de laquelle les dits bons ont été émis."

La résolution est déposée momentanément sur le bureau.

M. Claiborne, de la paroisse Point-Coupée, présente le préambule et la résolution qui suivent:

"Attendu que le fonds des écoles publiques—produit de la vente des terres que le gouvernement des Etats-Unis a déposées aux écoles—a été alors par la loi No 91 de 1872, loi que la cour suprême nationale de l'Etat a qualifiée d'acte de législation connexe dans le but d'obtenir du trésor tout l'argent qui s'y trouvait, commis en violation de la loi du Congrès, du 15 février 1843, et de la constitution de la Louisiane,

Il est résolu que la somme devra être versée, en entier, dans le trésor, et qu'il devra être prélevé une taxe à l'effet de quitter, annuellement, l'intérêt de 6 pour cent dû aux circonscriptions pour le maintien des écoles publiques qui s'y trouvent."

Une résolution de M. Matthews, sur le même sujet est envoyée au comité de finances, de même que celle de M. Claiborne.

Une ordonnance de M. Land déclarant que les appels à la cour suprême, venant des paroisses Caddo, Bossier et De Soto seront soumis à la cour suprême le 3 janvier 1880, à la Nlle Orléans, au lieu de tel être soumis dans la ville de Mansfield, à une époque plus rapprochée, est lue.

M. Elam présente une ordonnance tirant à deux mille dollars l'exemption des débiteurs qui seulement par leur travail les personnes qui dépendent d'eux.

Une résolution de M. McGlotz, d'Orléans, déclarant que si les fonctionnaires du bureau ni les timbres-poste ne seront fournis sur 404 mille, cet dépôt momentanément sur le bureau.

M. McGlotz présente une ordonnance qui déclare qu'à dater de 1880 la Législature se réunira tous les deux ans, ne siégera pas plus longtemps que quatre-vingt-dix jours et ne comprendra de cent membres dont 75 représentants et 25 sénateurs. Les membres recevront cinq dollars par jour et leurs frais de voyage—aller et retour—ne devront pas excéder vingt dollars à chaque session.

La résolution de M. Bell, relativement à la création d'un comité spécial de bureau et timbres qui devront s'occuper de l'administration, de la dette et du dombobilement de la Nouvelle Orléans, est déposée momentanément sur le bureau.

M. Olivier, d'Orléans, présente une ordonnance au sujet des démolements des fonctionnaires de l'Etat et des municipalités; une autre ordonnance qui abroge l'immunité du jury.

Est déposé momentanément sur le bureau une résolution de M. Rogers, d'Avoyelles, chargeant nos sénateurs et nos représentants au Congrès de demander une allocation pour la construction des levées, en travaux dont d'une importance nationale.

Est renvoyé à un autre jour une résolution de M. Moore, de St. Landry, laquelle vent que les délégués d'office tient à 10 heures et siègent jusqu'à 4 heures.

M. Wilts, d'Orléans présente un bill d'ordonnance pour traité aux droits politiques des citoyens. La lecture en est écoutée la Chambre avec grande attention. On ne tardera pas à avoir le texte. L'aurons que nous pourrons en publier à l'Abeille des idées que nous avions prises à la hâte ne demeurait au lecteur qu'une faible idée de ces les grands principes auxquels a touché le délégué du nouveau sud de notre ville.

M. S. Howell, d'Orléans, présente une ordonnance relative à la taxe.

M. Warmoth propose que tous les documents de genre de ceux dont la convention a entendu séjourné'hui la lecture soient, dorénavant, imprimés et envoyés aux comités sans être lus. La motion est adoptée, mais on verra plus loin que l'adoption est contraire aux réglements et que la convention est revenue sur son vote.

M Brown, d'Orléans, présente une résolution qui déclare que les fonctions judiciaires devront être confiées à ceux-là seulement qui sont autorisés à exercer la profession de notaire.—Déposé momentanément sur le bureau.

Est renvoyée à un autre jour la considération d'une résolution de M. Marks, d'Orléans, demandant la formation d'un comité chargé de charte.

M. St-Julien, d'Orléans, présente des avis sur le judiciaire de la Nlle-Orléans.

Lyons, au nom du comité de la distribution des pouvoirs, fait un rapport qui recommande un division en trois départements: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Une résolution de M. Carey, d'Orléans, prévoit un sommité qui devra s'occuper de l'adultération des vivres et des médicaments, est déposée momentanément sur le bureau.

M. Knoblock, de Lafourche, appelle sa résolution qui demande l'ajournement des procès confiés aux avocats qui sont membres de la Convention.

M. Caffery, de Ste. Marie.—Je crois qu'elle est impolitique; c'est de la législation spéciale en faveur des avocats, et en complètement sur le domaine de la Législature.

M. Leake, de West Feliciana.—Je partage l'opinion du délégué de Ste-Marie. Si la résolution ne doit pas faire partie de la constitution, elle ne vaut point le papier sur lequel l'auteur l'a écrite.

M. Knoblock.—Ce n'est pas un empiètement sur le domaine de la Législature. Nous pouvons tout aussi bien adopter la résolution que de voter une certaine somme d'argent pour les frais de cette assemblée, si celle qui nous a été allouée est insuffisante. Il ne serait pas juste que les causes fussent appelées tandis que les avocats servent l'Etat.

M. Todd, de Morehouse.—Ce serait un empiètement.

M. Land, de Caddo.—La question n'est pas une question d'empiètement, mais une question des pouvoirs de la Convention. Où trouvera-vous une limite à ces pouvoirs? Je n'en connais qu'une: la constitution des Etats-Unis. Le pacte fédéral prohibe-t-il l'adoption d'une résolution de ce genre? Il y a des délégués qui sont d'opinion que la Législature qui nous a convoqués pouvait nous imposer des bornes; c'est, à mon avis, une erreur de leur part. Nous avons la plus haute puissance de Législation.

M. Mc Gloin, d'Orléans. — C'est une question de privilège, et non de législation. Nous avons autant de droit d'adopter la résolution que de prohiber l'arrestation des membres de la Convention.

M. Stevenson.—Ce que nous faisons ici n'est que provisoire; nos notes ne seront définitif tant que le peuple ne les aura pas approuvé. La suspension des séances des cours serait un tort définitif. J'aimerais mieux que la Convention s'ajournât et ne se réunît de nouveau que quand ses membres pourront rester à leur poste.

M. Caffrey.—Les avocats n'ont pas plus de droit que les autres citoyens, que les planteurs et les négociants. Non pouvoirs ne l'étendent pas jusqu'à l'adoption d'une semblable résolution. Les juges aujourd'hui peut-être à notre demande; nous n'en aurions pas moins empiété sur le domaine de la Législature.

M. Knoblock.—L'avocat ne représente-t-il pas toutes les classes?

M. Caffrey.—Non, monsieur, il n'en représente qu'une seule—ses clients.

M. Richardson, d'Ouachita.—Le peuple ne nous a pas délégué le pouvoir d'empiéter sur le domaine judiciaire.

M. Chispella, d'Orléans.—Je demande que la résolution soit déposée sur le bureau.

La motion de M. Chispella est adoptée par un vote de 66 contre 45.

Une ordonnance de M. Warmoth déterminant que quand la Convention s'ajournera, ce soit à 4 heures, samedi, 26 du courant, elle annoncera que ses séances seront suspendues jusqu'au 5 mai à midi, afin que les comités aient le temps de faire leurs rapports—est déposée momentanément sur le bureau.

La considération d'une résolution qui désigne un comité d'immigration est remise à une autre date.

M. Steele, de Tensas, demande que le président soit autorisé à prendre un maître de poste qui reçoive deux dollars et demi par jour. M. McGloin lui fait observer que le sergent d'armes pourrait remplir les devoirs de la place. La proposition de M. Steele est rejetée par un vote de 90 contre 22.

Est déposée momentanément sur le bureau: un rapport du comité des dépenses, accordant $1,50 à chacun des membres pour les fournitures du bureau, durant la session; une résolution de M. Favrot ordonnant au sergent d'armes de remplir les fonctions de maître de poste de la convention; une ordonnance de M. Pochet, de St.-Jacques, relative à l'inscription obligatoire des naissances, des décès et des mariages, dans chacune des paroisses de l'Etat; une ordonnance de M. Robertson de St.-Landry, limitant le pouvoir de la Législature à l'endroit des lois spéciales; une ordonnance de M. Matthews, de Tensas, prohibant l'emprisonnement pour dette.

M. McConnell fait la motion que le *bill of rights* présenté par M. Wilts soit imprimé dans le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui.

M. Herron, d'Est Baton-Rouge.—Ce serait un mauvais précédent, un encouragement aux auteurs d'autres projets qui sont aussi longs que le traité sur le sucre.

M. McConnell.—Le délégué a raison de rejeter les longs documents, mais celui de représentant d'Orléans est une exception; nous ne saurions le mettre trop tôt sous les yeux du peuple.

M. Herron.—La suspension des réglements est nécessaire.

M. Stamps, de Jefferson, demande la suspension.

Le président décide qu'il faut le consentement unanime des membres.

L'unanimité n'existant pas, la motion de M. McConnell est repoussée.

M. McGlaun présente une ordonnance déclarant qu'un prisonnier dont l'extradition est réclamée ne devra pas être amené de l'Etat avant cinq jours d'intervention, et pourra réclamer la détention des tribunaux quant à la légalité de l'ordre d'arrestation; que la Législature ne devra pas créer de monopoles quelconques, devra prohiber l'établissement de loteries et punir la vente de billets de loteries dans l'Etat.

M. Olivier, d'Orléans, présente une ordonnance au sujet des élections d'Etat, de municipalités et de paroisses—élections qui devront avoir lieu le même jour et seulement une fois tous les quatre ans, et dans une année où le peuple ne sera pas appelé à choisir un président des Etats-Unis.

M. Blanchard, de Caddo, présente un projet d'organisation du département judiciaire. Le travail, dit-il, est dû à un magistrat distingué, l'honorable Taylor, juge de la paroisse dont M. Blanchard est délégué.

La convention s'ajourne à ce matin, samedi, à midi.

—On se rappelle cet lieutenant ambulant, M. Zabrowitch, qui avait endormi en huit jours, sur un cheval bourgeois, le voyage de Vienne à Paris. Cet officier était à Bazeille au moment de l'inondation. Parmi les récits qu'il en a faits, on voici un que personne ne lira de sang-froid:

"—Je pensais, dit-il, devant une maison d'où surtaient des cris de détresse. — Comme bien-être, enfui-je! — Oeuvre, enfantée une voix de femme. — Pourquoi? lui bavaes. Dans la chambre, l'eau atteignait la table sur laquelle le mère était debout, serrant convulsivement son enfant dans ses bras. Notre barque ayant assez de place disponible, nous nous mîmes en devoir d'opérer le sauvetage de cet infortunée. Au moment où nous allions pénétrer notre barque, une grande détonation se fit entendre. Quelques cris *désespérés* d'épouvante, qui bientôt retentissent la moitié des gens, un remous violent, et tout était fini! Le malheureux venait de s'effondrer, entraînant les onze victimes."

—Voici une poésie humanitaire qui est en train de faire le tour des théâtres et des salons de Paris. C'est, nous disait le poète qui nous l'a lue, quelque chose comme le concert d'Arvers du poète en prose. Au public de juger:

LA BALADE

Dans le triste cabaret de Pléisance, une équipe table était occupée. L'homme pauvre et nécessiteux, harassé par une journée de course embarrassée et de fatigueuse corvée, y dévorait silencieusement son maigre repas du soir.

Il avait demandé le Journal, et, perdu dans l'abracadante lecture, il oubliait le bruit du boulevard de Verdinière; et c'est à peine s'il leva les yeux lorsque l'hôtesse commandite pousse devant lui une vaste tôle salade.

La fourniture coupée, il dose le sel et le poivre, verse le vinaigre, l'huile parcimonieusement mesurée; puis, avec le couvert de bois, il remue la salade, négligemment.

Et, à mesure qu'il manguait, des pensées s'éveillaient en lui, variant avec les souvenirs des familles. Quelques-unes, qui sont bizarrement scoparer dans leurs plus toute la fourniture,—estragon, cerfeuil et cibouleotte,—symboliseint à ses yeux les riches, gorgés de bons. Il reconnut les ménagés et les patients dans les feuilles largement baignées d'huile, et dans celles-là que contrarié le vinaigre les révoltés grincheux et les aigris.

Et, devant le saladier vide, il songea, plein d'amertume:

—Le société est pareille à cette salade; elle n'a pas été assez remuée!

Que de pendeurs dans un saladier

Le magasin meilleur marché pour les meubles est le Palais de l'Ebène d'Or, coin Rampart et Perdido, établi en 1849.

Si quelque le sous d'amour!.... Quel!.... les filles dance.

Aucune [illegible] ne [illegible] chaussures, établies Rampart, coin de Perdido, quelques de la Nlle Orléans. Elle n'emploie que l'excellente ouvrière américaine et des ouvrières [illegible]. Les chaussures de toutes qualités sont offertes pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants, sont fort estimées et sont notamment vie de manière à répondre à tout les goûts. Ce qui prouve que tous les articles que produit la fabrique Andrée méritent l'attention [illegible] est le nombre d'ouvriers qui sont [illegible] employés dans ses ateliers. Ce nombre est très délicate.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 26 avril.—Température. Baisse du baromètre, vents du Sud un peu chauds et temps partiellement couvert.

Température du 25 avril 1879.
Thermomètre de C. Durant, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	64	19
Midi	72	22
3 P. M.	74	23
6 P.M.	68	20

Bulletin météorologique.
Vendredi, 25 avril, 9 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga.	82	Louisville, Ky.	75
Atlanta	76	Memphis, Tenn.	67
Gainesville, Tex.	72	Mobile, Ala.	73
Galveston	72	Montgomery, Ala.	76
Chattanooga, Tenn	72	Nashville, Tenn.	69
Cincinnati, O.	72	New Orleans, La.	71
Davenport, Iowa	71	Pensacola, Fla.	70
Dubuque, Iowa	70	Pittsburg, Pa.	74
Galveston, Texas	—	Savannah, Ga.	72
Indianola	—	Shreveport, La.	72
Keokuk, Iowa	77	St Louis, Mo.	70
Key West, Fla.	78	St Paul, Minn.	70
La Crosse, Wi.	70	Vicksburg, Miss.	70
Leavenworth, Kas.	72	Yankton, D. T.	69

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage pour les plus hautes.

Augusta	5.06	Nashville, Tenn	9.07
Cairo, Ill.	28.06	New Orleans	4.00
Chattanooga, O.	30.00	Vicksburg, Miss.	8.07
Davenport, Iowa	2.06	Pittsburg, Pa.	6.05
Keokuk, Iowa	3.10	Shreveport, La.	5.00
La Crosse, Wis.	0.10	Wheeling, Va.	12.00
Leavenworth, K	8.11	St Paul, Minn.	1.00
Louisville, Ky.	9.03	Vicksburg, Miss	35.60
Memphis, Tenn.	23.08	Yankton	4.01

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

T. V. VAN HEUSEN,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de santé:

Mariages—John S. Simon à Mme Lizzie Morgan, Samuel J. Vignes à Mlle Virginia Lizzie Mitchell.

Naissances—Henry S. Holly à Mlle Alice F. Trufant, John D. Singer à Mme Rosalie Bubier, George H. Grandjean à Mlle Francine J. Fabre, R. W. Smith à Mlle Nannie L. Pulverin, Jos. Massari à Mme Angeline L. Comeau, Charles Wahl à Mme Mary Vess.

Naissances—Mme Alcide Wagner, née Mlle Mme Allen H. Orth, un garçon.

" Charles Wirth, un garçon.
" Rev'd J. J. Kinsle, une fille.
" Jules A. Hayes, un garçon.
" C. Bolognesi, une fille.
" Thos. J. Kerr, une fille.
" Hugh Kent, une fille.
" Constantine Sublaire, un garçon.

Décès—William Conn, 45 ans.
Mme Mary Ann Bradley, 50 ans.
Mme Verve M. Ward, 75 ans.
Elizabeth Brown, 47 ans.
Mme Vve Armande Brooks, 77 ans.
Samuel Park, 63 ans.
Marguerite C. Vergez, 7 mois.
Mme Rosalie Bubier, 45 ans.
Mme Armande Vasco, 20 ans.
Mme Conn, 4 mois.
Mme Mary Ann Bradley, 18 ans.
Edward Riely, 65 ans.

Taxes arriérées.—Un tableau préparé par l'administrateur des finances, montre que la somme des taxes dues jusqu'au jour les années de 1860 à 1878, s'élève à $4,046,429, de laquelle il est que $1,869,143 sont recouvrables. L'administrateur a dit vrai, par ce même tableau, que la ville était plus pauvre en 1878 que dans les années précédentes, car c'est en 1878 que les taxes ont été le moins bien payées. Cette année c'est en arrière de $100,000 et de $200,000 sur celles qui l'ont précédée.

Cimetière.—Le nouveau cimetière des pauvres, sur un lot cédé au Parc de Villé, près du Bayou St. Jean, sera prêt à recevoir les morts dans deux ou trois jours. Toutefois, le passage pour y parvenir ne sera praticable que lorsqu'on aura jeté quelques centaines de tombereaux de terre pour remplir la coulée qui en rend malheureusement l'entrée impossible ou très difficile.

Chômage des marchés libres.—Nous ne croyons pas que M. Behan vendra mieux que son prédécesseur à faire fermer les marchés libres. Si le moche de réalisen en quelques endroits, les marchés se rouvriront dans d'autres, et il faudra avoir une police distincte et spéciale pour empêcher partout l'exécution de la loi, en qui prouve que la loi ne [illegible] toute les mauvaises est généralement d'exécution difficile. Il est grandement probable à cause de cela, que les marchés libres fairont par avoir le dessus.

Décision contre les marchés libres.—Dans l'affaire de la ville contre John L. Gesh, la cour a décidé que les actes de la Législature et les ordonnances de ville sont égales et que tous les marchés particuliers doivent être fermés. Ceux qui les tiennent seront jugés lundi pour enfreindre l'ordre.

Un feu de cheminée.—Un tuyau d'obtenir de cheminée a causé un dommage de $15, hier matin, au toit d'une cuisine attachée à la résidence de M. D. Dantagnan, rue Laharpe, entre les rues Broad et Dorgenois. Les pompes, ayant à lutter sur les eaux du canal, eut un blanchis dans le commencement d'incendie. La porte est couverte par une assurance.

Recettes de la douane-trésorerie pour jeudi:

Internal revenue	$ 3,979 60
Customs (coin)	1 60
Customs (silver)	419 61
Customs (currency)	6,225 00
Post office	326 00
Miscellaneous	20,628 21
Total	$24,580 22
Payé pour les coupons Fundards du mois d'avril:	$16,006 60.

Trouble d'exonération.—L'assemblée matinale à laquelle M. J. G. Cain, du chemin de fer de N. O. St L. et Cath, offert trois exonérations comme contributions au fonds sanitaire, a accepté l'offre et a décidé les dimanches portant les dates du 4 mai, du 11 mai et du 18 mai. Les tentatives d'exonération iront jusqu'à McCoan's City.

Timbres de taxe.—Les fabricants de cigares, les marchands de tabac, les marchands de liqueurs en gros, et les restaurateurs, seront requis d'avoir leurs timbres de taxe spéciale le 1er de mai, et pour qu'ils puissent les avoir en jour là, sans subir les difficultés et les pertes de temps occasionnées par la prorogation, ils ont qu'à prévoyons qu'ils pourront les acheter dès aujourd'hui si cela leur convient.

Noyées.—Nous tenons de M. O. Shaughnessy, agent du fameux nageur Boyton, que le cadavre Annie F. Silver, rapé D. A. Silver, a été retrouvé pour aller à la rencontre de Boyton dans les dernières fluviale du Bayou Sarah lui. Le bateau partira dimanche à 2 heures de l'après-midi.

Bastonnée et blessures dangereuses.—Une grande bagarre a eu lieu hier, vers une heure du matin, rue Pelican près de la limite supérieure de la paroisse St-Bernard, entre Michel Baron, Pelaier, D. Baltz, cordonnier, et Louis Schwartz, boucher. Les deux premiers ont été dangereusement blessés. On attribue cette querelle sanglante aux attentions plus qu'ordinaires de Baltz pour la femme de Baron, ce qui déplaisait très fort à ce dernier. Ils avaient déjà eu plusieurs querelles, mais jamais rien de comparable. Mais il était évident qu'ils ne devaient pas en rester là. Hier dans d'étant rencontrés rue Peter, entre les rues Frieou et Delery, à un lieu de cette de la paroisse St-Bernard, ils ont tout les combattu, et Baron est blessé porté trois coups terribles à Baltz qui fut blessé à l'oreille gauche, au nez et au menton. Baltz, ayant essayé d'arrêter le coup de la main de son ennemi, a été coupé encore aux doigts de la main droite. D'est alors que Schwartz, qui était présent, voyant que cet acte Baltz allait être décapité impitoyablement, sortit un petit revolver de sa poche et tirant sur Baron, qui lui tournait le dos, fit tomber une balle dans le corps au pas en dessous du cœur.

Frappé ainsi, Baron tombe à terre, et Schwartz prit la clé des champs. Baltz, tout couvert de sang, a été transporté chez lui dans la paroisse St-Bernard où il a été visité par le Dr Renshaw qui a déclaré ses blessures dangereuses mais non nécessairement fatales. Baron a été aussi transporté chez lui rue Pétera, où le même Dr Renshaw, après avoir extrait la balle qui avait pénétré dans le dos du blessé a déclaré que son état était critique. Informés de cela, les officiers Rosche et Whitlow, ayant pris le signalement de Schwartz, se sont rendus dans la paroisse St-Bernard, et ont réussi à l'arrêter à 3 heures du matin. En allant à la station, ils se sont arrêtés au domicile de Baron qui a identifié le prisonnier comme l'homme qui lui avait tiré dessus. Le pistolet a été trouvé à la place même où le rencontre avait eu lieu. Schwartz, traduit devant le recorder Miltenberger, a déclaré qu'il n'était pas coupable et a été commandé en prison sans bénéfice de caution.

Il paraît que Baron avait déjà été assailli plusieurs fois dans cette localité qui est vraiment dangereuse. La juridiction de la ville ne va pas au-delà des cimetières, et dans la paroisse St Bernard il paraît qu'il n'y a pas de police ayant le pouvoir de faire une arrestation. Aussi les criminels, qui savent tout cela, ont-ils le sein, après quelque méfait, après quelque meurtre surtout, de franchir au plus vite la frontière du côté de la paroisse St Bernard, où ils se donnent le temps de réfléchir sur ce qu'ils doivent faire pour échapper à des poursuites ultérieures.

Frappé au pavé.—Le colonel Badger, qui se trouve maintenant [illegible] de douane dans notre port, fait recherchés par les métropolitains de la [illegible] dont il était le chef pour les [illegible] places, jusqu'à Pontchartrain, bien [illegible] qu'il [illegible] de trois dont il [illegible] Badger, le colonel Badger, a été [illegible] [illegible] Hayes, et qui a gagné [illegible] [illegible] [illegible]